

CROIX-ROUGE FRANÇAISE - DROIT INTERNATIONAL HUMANITAIRE

Le 24 octobre 2022, La Poste émet un bloc de 3 timbres pour la Croix-Rouge française. La Poste reversera deux euros de don à la Croix-Rouge française, pour chaque bloc vendu.



Visuels d'après maquettes - Couleurs non contractuelles/disponibles sur demande

Réf. : 11 22 101

Un peu d'histoire...

En 1859, Henry Dunant assiste à la bataille de Solferino. Il est choqué de voir des milliers de soldats blessés agonisant. De retour en Suisse, il défend deux idées :

- Mettre en place des sociétés de secours, c'est la naissance de la Croix-Rouge.

- Adopter des règles protégeant les personnes, ce seront les quatre **Conventions de Genève** de 1949 qui contiennent les règles essentielles du droit international humanitaire (DIH). Elles sont universellement ratifiées par les États et concernent (I) l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne et (II) sur mer, (III) le traitement des prisonniers de guerre et (IV) la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Le DIH s'applique uniquement dans les situations de conflit armé, qu'il soit international, c'est-à-dire entre deux États, ou non international, c'est-à-dire entre un État et un ou plusieurs groupes armés. Il ne régit pas le droit de faire la guerre. Le DIH limite les effets du conflit armé pour des raisons **humanitaires**. Il protège les personnes qui ne participent pas ou plus aux hostilités et il encadre les méthodes et moyens de guerre.

Les règles de DIH peuvent être rassemblées sous des principes généraux, dont trois sont essentiels à la **protection** des populations civiles :

- Le principe de distinction interdit de prendre pour cible la population civile et les biens à caractère civil ou de les utiliser à des fins militaires.
- Le principe de précaution impose que les opérations militaires soient conduites en veillant constamment à épargner les personnes civiles et les biens à caractère civil.
- Le principe de proportionnalité prévoit que les opérations militaires doivent être réalisées en veillant à éviter de provoquer des pertes ou des dommages parmi les personnes et les biens civils qui seraient excessifs par rapport à l'avantage militaire concret et direct attendu.

© La Poste - Croix-Rouge française - Tous droits réservés

La Poste et la Croix-Rouge française partenaires depuis 1914

Depuis 2006, ce sont plus de 26 millions d'euros qui ont été reversés par La Poste à la Croix-Rouge française, pour le financement de multiples actions internationales, nationales ou locales menées dans le domaine de la santé, de l'action humanitaire et sociale.

Le reversement de cette surtaxe a contribué à la mise en place de nombreux projets de la Croix-Rouge française dans des domaines d'activité divers, parmi lesquels peuvent être cités les exemples suivants :

- Déploiement de dispositifs itinérants partout en France avec Croix-Rouge sur Roues, structure multiservices allant au-devant des publics précaires qui n'ont pas les moyens de se déplacer dans les unités fixes de l'association.
- Développement de dispositifs d'accompagnement liés à l'hygiène, si important pour l'estime de soi. Par exemple, la laverie solidaire (qui a pour objectif de mettre à disposition des personnes en situation de vulnérabilité un espace où elles pourront faire leur lessive gratuitement) ou encore le projet Solidouches (qui permet à des publics qui ne fréquentent quasiment jamais les douches dans les structures sociales – en particulier les femmes et leurs enfants, les jeunes étudiants et les personnes migrantes vivant dans des conditions très précaires – d'accéder à l'hygiène) permettent aux populations accompagnées de trouver aussi un espace convivial d'accueil, d'écoute et d'orientation.

- Création d'espaces Halte Répit Détente Alzheimer en Normandie et dans l'Hérault. Ces lieux d'accueil non médicalisés proposent des activités adaptées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et permettent aux aidants de prendre du temps pour eux. Une prise de relais temporaire centrée sur l'écoute et le partage, pour maintenir un lien social malheureusement trop souvent altéré par la maladie et rompre le face à face exclusif entre l'aidant et l'aidé.

- Amélioration des conditions d'accueil et d'activité dans de nombreuses unités locales de la Croix-Rouge française, par exemple l'unité d'aide alimentaire de l'antenne d'Epinal, de Montauban ou les vestiboutiques de Pontarlier, de Mayotte, de Quimper, de Caux Vallée de Seine, etc.

Montée en puissance des actions de secourisme, soit par la création de l'activité secourisme à proprement parler (comme dans les Alpes-de-Haute-Provence) ou par la modernisation du matériel secouriste (à Lens par exemple), pour permettre au réseau Croix-Rouge française de former la population aux gestes qui sauvent

- Mise en place de transports adaptés aux personnes âgées et aux résidents de structures Croix-Rouge française, pour favoriser leur autonomie et maintenir le lien social, comme par exemple dans la région de Tours ou dans les Yvelines.

L'ensemble des projets mis en œuvre par la Croix-Rouge française est présenté sur le site officiel www.croix-rouge.fr.

La Croix-Rouge française et Le Groupe La Poste travaillent ensemble à la création de produits philatéliques depuis 1914.

Concrètement que fait la Croix-Rouge française avec 2 € reversés sur la vente d'un carnet de timbres ?

- Elle procure 2 repas complets à des personnes vulnérables ;
- Elle sécurise une mère en lui donnant tout ce qu'il lui faut pour nourrir son bébé pendant une journée ;
- Elle distribue 6 couvertures de survie isothermes.

Les infos techniques

Création : Boris SÉMÉNIAKO

Impression : héliogravure

Format des timbres : 40,85 x 30 mm et 30 x 40,85 mm

Format du bloc : 85 x 130 mm

Présentation : bloc de 3 timbres

Tirage : 280 000 exemplaires

Prix de vente : 5,48 € (Valeur faciale de chaque timbre : 1,16 € dont une surtaxe de 2 € reversée à la Croix- Rouge française)

Conception graphique timbre à date : repiquage

Mentions obligatoires : création Boris Séméniako

Les infos pratiques

Le bloc sera vendu en avant-première les vendredi 21 et samedi 22 octobre à :

▪ **VELIZY-VILLACOUBLAY (78)**

SALLE MAURICE RAVEL DE 9H30 A 17 H, 25 avenue Louis Breguet, 78140 VÉLIZY-VILLACOUBLAY.

(Uniquement le vendredi).

▪ **PARIS (75)**

Le Carré d'Encre, de 10H à 19H, 13bis rue des Mathurins, 75009 PARIS.

(Oblitération jusqu'à 17h).

- **Boris SÉMÉNIKO animera une séance de dédicaces de 10H30 à 12H30 le vendredi 21 octobre.**

Retrouvez ces informations et leur actualisation sur : www.lecarradencre.fr, le site de référence de l'actualité philatélique.

À partir du 21 octobre 2022, il sera vendu dans la boutique « Le Carré d'Encre » dans certains bureaux de poste, par abonnement ou par correspondance à Philaposte Service Clients Commercial Z.I Avenue Benoît Frachon, BP 10106 Boulazac, 24051 PÉRIGUEUX CEDEX 09, par téléphone au 05 53 03 19 26 et par mail sav-philaposte@laposte.fr sur réservation auprès de votre buraliste et sur le site Internet www.laposte.fr

Contacts Presse Philaposte

Maryline GUILLET

[Chargée de communication éditoriale et presse](#)
maryline.guilet@laposte.fr
[Tél. 06 32 77 39 65](tel:0632773965)



Ségoène GODELUCK

Directrice de la communication et des relations institutionnelles
segolene.godeluck@laposte.fr
Tél. 06 50 10 93 63

À propos de Philaposte

Premier imprimeur de marques d'affranchissement en Europe, Philaposte a acquis, par son savoir-faire et sa politique d'investissements, une expertise sur les imprimés de sécurité depuis plus de 30 ans. Au sein du Groupe La Poste, Philaposte conçoit, imprime et diffuse également les timbres du programme philatélique de France.

Chiffres clefs :

- Une imprimerie à Boulazac (Dordogne) et deux points de vente à Paris et à Boulazac
- Plus d'1 milliard de marques d'affranchissement dont 500 millions de timbres issus des carnets de timbres de correspondance ou du programme philatélique.
- 200 millions de timbres sont réalisés pour de nombreux acteurs postaux.
- Plus de 100 millions d'imprimés de sécurité : chèques, fiches d'état civil, passeports, traçabilité, ...
- 1 service clients et des canaux de ventes variés en France comme à l'étranger (Carré d'Encre, Abonnements, Catalogue, bureaux de poste, facteurs, boutique laposte.fr, buralistes...).

Des timbres pour tous les usages

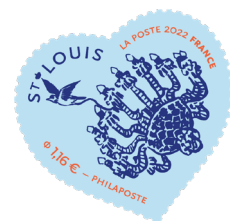
La Charte de la philatélie, signée en 2009 et revue en 2018 par La Poste et ses partenaires, propose **six familles de timbres** :

Le timbre d'usage courant : la Marianne



Traditionnellement représenté par la Marianne, le timbre d'usage courant est choisi par le président de la République à chaque nouveau mandat.

Timbres du programme philatélique



Hommage de la Nation à des personnalités, souvenir des grands événements, célébration du patrimoine naturel, architectural, culturel... ces timbres constituent le cœur de la philatélie.

Timbres de correspondance



Pour faciliter les échanges et promouvoir l'écrit auprès du grand public, La Poste met en vente des carnets de beaux timbres autocollants.

Les Collectors de timbres



Sur tous les thèmes, toutes les régions, tous les événements : ces créations de beaux timbres donnent de la visibilité aux événements. Les timbres sont regroupés sur un feuillet comportant une illustration du sujet.

Timbres spéciaux à tirage limité



Opérations spéciales destinées aux collectionneurs : réédition de timbres marquants, déclinaisons nouvelles de certains timbres, etc.

Timbres personnalisés



Ces timbres sur-mesure permettent aux particuliers, aux associations, aux entreprises de créer leur propre timbre avec le choix du visuel, du tirage et de la diffusion.